

DECISION

N°2026/281/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention d'action culturelle avec la Compagnie **KonfisKé(e)** – 4, rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen, **Le lycée Anguier** – Place Gaston Leroux - 76260 Eu et **le Théâtre des Charmes** - Quartier Morris – 76260 Eu pour une série d'interventions prévues les 16 septembre et 4 novembre 2026, 6 janvier, 03 et 10 février, 10 mars et du 12 au 16 avril 2027 auprès de la classe Option théâtre du lycée Anguier au Théâtre des Charmes et au Théâtre du Château.

D E C I D E :

Article 1^{er} – Une convention d'action culturelle est signée avec la Compagnie **KonfisKé(e)** – 4, rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen, **Le lycée Anguier** – Place Gaston Leroux - 76260 Eu et **le Théâtre des Charmes** - Quartier Morris – 76260 Eu pour une série d'interventions prévues les 16 septembre et 4 novembre 2026, 6 janvier, 03 et 10 février, 10 mars et du 12 au 16 avril 2027 auprès de la classe Option théâtre du lycée Anguier au Théâtre des Charmes et au Théâtre du Château.

Article 2 – Le Théâtre du Château s'engage à verser à la Compagnie **KonfisKé(e)** la somme de 3 000 €.

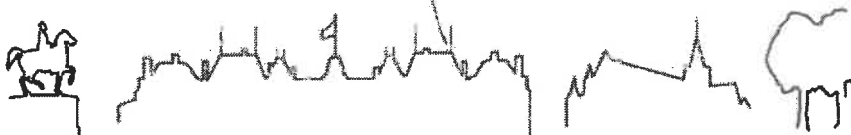
Ce projet est subventionné à hauteur de 3000 € par la DRAC Normandie.

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours après réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 15 septembre deux-mille-vingt-six.

Robin Devogelaere
Le Maire de la Ville d'EU,



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

SLOW

ID : 076-217602556-20260915-2026281DEC-CC